

Chef(fe) de projets culturels et événementiels

RNCP27371 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	18/12/2019

Certificateur(s)

AGENCE EUROPEENNE DU MANAGEMENT CULTUREL · SIRET : 44461240200032

Agence européenne du management culturel (AEMC)

<http://www.aemc-culture.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Pour remplir sa mission, le/la Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels doit gérer, dans l'ordre méthodologique, ces différentes activités :

- Evaluer les potentialités d'un territoire et les besoins des éléments constitutifs de sa population grâce à sa maîtrise des politiques publiques, des spectateurs/visiteurs/acteurs de la culture et des processus de médiation.
- Préconiser un projet culturel à travers un argumentaire structuré et logique à présenter à sa hiérarchie et aux décideurs (élus associatifs et élus locaux) ; respecter le cadre réglementaire et rechercher des financements publics et privés (Loi du 1er août 2003 consacrée au mécénat) pour la réalisation/fabrication de l'action.
- Organiser des événements culturels (concert, exposition patrimoniale ou d'art...) ou mettre en œuvre des actions structurantes et pérennes (festival, équipement réceptif patrimonial ou de diffusion du spectacle vivant).
- Mettre en place et conduire une stratégie de communication avec des outils modernes à destination des publics et des partenaires afin d'attirer et de fidéliser les uns et les autres. le/la Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels sera attentif (ve) à la dimension participative et citoyenne par sa maîtrise de la mise en place de projets culturels dans l'espace public et d'outils participatifs (création et animation de Fonds de Dotation, recours au mécénat participatif).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

En totale autonomie dans le cadre de petites structures ou pour les structures plus importantes au sein d'une équipe sous la direction d'un(e) chef/cheffe de service directeur(trice) de l'association, directeur(trice) du développement local et/ou culturel et social au sein d'une collectivité territoriale). Le Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels doit être capable de :

- Analyser les données socio-économiques, culturelles et patrimoniales du territoire et identifier des axes d'intervention selon les impératifs de développement local
- Elaborer ou participer à l'élaboration du projet de développement local et apporter un appui aux partenaires institutionnels
- Evaluer le projet de développement, identifier de nouveaux axes d'intervention et les présenter aux acteurs locaux
- Rechercher des financements (publics et privés)
- Constituer des dossiers de demande de financement pour un projet et le présenter aux élus (financements publics) et aux bailleurs de fonds (financements privés)

- Conseiller et accompagner des porteurs de projets culturels dans la création de leur structure (choix juridique, social et fiscal)
- Coordonner, travailler avec et au sein d'une équipe
- Organiser et mettre en œuvre des projets culturels (publics et privés)
- Identifier et mobiliser des partenariats stratégiques (publics et privés)
- Développer des logiques de coproduction de l'action publique avec les institutions ou entreprises culturelles, les artistes et les auteurs
- Mettre en cohérence les différents projets en fonction des orientations politiques de la collectivité
- Formuler des propositions de programmation (culturelle)
- Maîtriser le cadre réglementaire, l'évolution des enjeux des politiques culturelles du domaine (musique, patrimoine, arts plastiques...)
- Connaître l'évolution des pratiques artistiques de chaque domaine
- Maîtriser les enjeux de l'intercommunalité
- Concevoir et organiser des événements autour d'un projet ou d'un équipement culturel
- Mettre en place une stratégie globale et moderne de communication autour des projets culturels
- Planifier des manifestations et organiser leur animation
- Formuler des conseils techniques, artistiques et financiers sur le montage d'un projet culturel
- Evaluer des projets culturels
- Mesurer les effets et l'impact des projets culturels
- Exploiter les résultats pour les stratégies futures
- Participer au développement des publics
- Concevoir des actions de sensibilisation vers des publics cibles

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité du métier de Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels s'exerce au sein :

- De structures du secteur des associations culturelles, socioculturelles, de développement et d'animation locale, de tourisme culturel, délégataires d'un service public culturel (action culturelle territoriale, équipement culturel)
 - o Taille des structures : Majoritairement moins de 10 salariés (l'étude réalisée par le Centre d'économie de la Sorbonne dont l'exploitation a fait l'objet d'une communication de Valérie Deroin du DEPS du Ministère de la Culture en 2014 estime que 13% des associations culturelles emploient au moins un salarié, soit 169 000 personnes en 2011).
- De structures du secteur des collectivités territoriales (agents contractuels ou titulaires de la F.P.T.) : Communes et E.P.C.I. (services concernés : Culture – Patrimoine – Développement Local – Jeunesse – Sénior – Politique de la Ville).
 - o Taille des structures : Majoritairement des communes (petites ou de taille moyenne) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (de forme syndicale ou communautaire, principalement des Communautés de Communes).
- De structures du secteur des entreprises de conseil et/ou en charge de l'action culturelle d'équipements culturels.
 - o Taille des structures : Majoritairement des TPE (Entreprises Individuelles dont le titulaire le Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels peut être le créateur, des SARL/EURL mais aussi des Entreprises publiques locales, dont des Sociétés d'Economie Mixte).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires du titre de Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels peuvent travailler comme :

- Chargé/Chargée de développement culturel
- Développeur/Développeuse culturelle
- Agent/Agente de développement culturel
- Chef/Cheffe de projet culturel
- Coordonateur/Coordonatrice de développement culturel
- Consultant/Consultante culturelle
- Responsable d'association culturelle
- Chargé/Chargée de l'action culturelle
- Chargé/Chargée d'études (opérations de développement culturel)

- Chargé/Chargée de mission culture
- Chargé/Chargée de mission culture, arts et patrimoine
- Chargé/Chargée des affaires culturelles
- Délégué/Déléguée culturel(le)
- Animateur/Animatrice culturel(le)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

4 personnes dont 3 professionnels extérieurs

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2019
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

aemc@aemc-culture.com

www.aemc-culture.com

AEMC

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27371/>